

Le 14 octobre 2015

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MODE DE MONTRÉAL
Le vendredi 4 décembre 2015
À 12 h 30 autour d'un léger repas *
Au local DM-1010**

Bonjour à toutes,
Bonjour à tous,

Le temps est venu de tenir l'assemblée statutaire de votre unité départementale. Cette année les assemblées d'unités se déroulent dans un contexte particulier de coupes budgétaires à l'UQAM et de la négociation de notre convention collective.

Pendant cette réunion, l'équipe syndicale vous informera de l'état des négociations de notre convention collective et nous aborderons également les problématiques liées à la vie départementale grâce aux rapports présentés par vos représentantes et représentants à l'assemblée départementale, au comité de programme, au comité de liaison local, etc.

Enfin, vous aurez l'occasion d'élire, pour l'année à venir, les collègues qui vous représenteront aux conseils syndicaux, assemblées départementales, comités des programmes, etc.

Rappelons que les personnes siégeant aux différents comités sont directement rémunérées par le budget de la représentation.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 1^{er} décembre car nous devons connaître le nombre exact de convives pour commander des lunches.**

Au plaisir de nous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Jean Régnier, Comité mobilisation-intégration
pour François Turcotte, délégué syndical

.../voir au verso

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mot d'accueil
3. État des négociations de la convention collective
4. La mobilisation des membres et le rôle des déléguées et délégués
5. Projets d'intégration
 - Suivi des dossiers par le Comité de liaison local
 - Demande de prolongation
6. Rapport (verbal ou écrit) des représentantes, des représentants
7. Élections :
 - a) délégation au Conseil syndical (4) ¹
 - b) représentation à l'Unité de programme de premier cycle Gestion et design de la mode (1) ²
 - c) représentation au Comité de liaison local (CLL) (3) ³
8. Divers

N.B.: - Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à François Turcotte ou à Jean Régnier au SCCUQ (A-R540).

¹ accorde du pointage

² accorde du pointage et une rémunération

³ est rémunérée